



Par et pour  
les collectivités

---

COMMUNIQUÉ DE PRESSE • 2 JANVIER 2015

---

## L'AGENCE FRANCE LOCALE OBTIENT SON AGREMENT

**L'Agence France Locale a obtenu le feu vert de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) pour débiter son activité opérationnelle.**

Moins d'un an après l'immatriculation de la société, le régulateur a ainsi confirmé le statut d'établissement de crédit spécialisé de l'Agence, aujourd'hui forte de 78 collectivités actionnaires et dont le capital s'élève à 35.800.000 €.

Cet agrément constitue une étape décisive pour l'Agence.

« Nous nous félicitons de cet agrément qui traduit le sérieux de la démarche et la pertinence de notre modèle pour un financement pérenne, sécurisé et responsable de nos collectivités locales », commente Rollon Mouchel-Blaisot, Président du Conseil d'Administration de la Société Territoriale, holding de l'Agence.

« Il aura fallu auparavant obtenir l'avis des autorités européennes, dans des délais maîtrisés grâce notamment à l'implication totale des services de l'Etat » précise Olivier Landel, directeur général de la Société Territoriale.

« Cet agrément témoigne de la crédibilité acquise par les équipes de l'Agence aux yeux du régulateur bancaire. Il justifie la force du modèle d'Agence, qui cumule la faiblesse du risque sur le secteur public local français d'une part, et la sécurité liée à l'assujettissement à la réglementation bancaire d'autre part », commente Yves Millardet, Président du directoire de la filiale bancaire.

L'Agence France Locale va prochainement émettre son premier emprunt obligataire et compte délivrer ses premiers prêts aux collectivités immédiatement après. Objectif à terme : couvrir 25 % de leurs besoins de financement.

### À PROPOS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE

- Le nouveau modèle de financement des collectivités locales
- Tous les types de collectivités locales françaises rassemblées autour d'un objectif : financer leurs investissements, sans intermédiaire
- Un accès mutualisé au marché financier qui permet d'offrir aux membres des prêts simples à des conditions optimales